

# CONVENTION BIPARTITE

## Portant sur les séances cinéma en plein air

### ENTRE

- La Commune de Lectoure représentée par Xavier BALLENGHIEN, Maire, dûment habilité par décision en date du 15 décembre 2025 ci-après désignée « La Commune »,

d'une part,

- Et l'Association « le Sénéchal » représentée par sa Présidente Danielle TOSCANI, ci-après désignée « L'Association le Sénéchal »,

d'autre part,

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Afin de sauvegarder l'activité cinématographique en milieu rural et contribuer à l'animation culturelle du territoire, il est convenu ce qui suit :

Vu pour être annexé à la délibération en date du 15 DEC. 2025

### ARTICLE 1. Engagements de la Commune

La commune s'engage



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

- À organiser et à financer une séance minimum de cinéma en plein air par an.
- A mettre à disposition un site de son choix sans nuisances sonores et lumineuses. En cas de mauvais temps, le film sera projeté au cinéma « Le Sénéchal ».
- À prendre contact avec Ciné32 Auch, responsable technique de l'organisation de ces séances en plein-air. Les choix de la date et du film se font en accord avec Ciné32 Auch et l'Association « Le Sénéchal » avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Elle devra impérativement être choisie un jour ouvré.
- À faire sa communication et à mettre en place tous les moyens matériels pour cette manifestation.
- À communiquer à l'association « le Sénéchal » son choix d'offrir ou pas des places aux spectateurs et de lui verser en contrepartie la somme correspondante sur présentation d'une facture.
- A mettre à disposition du technicien de l'association Ciné32 Auch, le matériel nécessaire à l'organisation de la séance (chaises, coffret électrique, etc...).
- A prévoir le dîner du projectionniste.
- A accueillir et à aider le technicien de l'association Ciné32 Auch à mettre en place la logistique liée à la projection de la séance (montage du matériel, mise en place des chaises) pendant les horaires de travail habituels des agents de la mairie.

## **ARTICLE 2. Engagements de l'Association le Sénéchal**

L'association « Le Sénéchal » s'engage

- À communiquer sur cette séance via ses propres réseaux sociaux, sa newsletter et son programme papier.
- À proposer un tarif d'entrée à 4 € par spectateur et à encaisser les recettes afférentes sur le site de la projection.
- À ne pas tourner ce soir-là pour pouvoir accueillir les spectateurs dans les deux salles si repli en cas de mauvais temps.
- À être présent sur le site pour assurer la billetterie le soir de la séance plein air.
- À communiquer le nombre exact d'entrées au CNC le soir même en accord avec la Commune.
- À aider le technicien de l'association Ciné32 Auch à mettre en place la logistique liée à la projection de la séance (démontage du matériel et rangement des chaises) en dehors des horaires de travail habituels des agents de la mairie.

## **ARTICLE 3. Autres dispositions.**

La présente convention est signée pour un an et renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Elle peut être dénoncée par une des parties avec un préavis de deux mois.

Fait à Lectoure, le .....

Pour la Commune de Lectoure :

Le Maire,

Pour l'Association le Sénéchal :

La Présidente,

”